



Présentez
une règle vitale
à la fois

Neuf règles vitales pour le montage de charpentes métalliques

Support pédagogique



Objectif de formation:
tous les travailleurs et leurs
supérieurs connaissent et
appliquent les règles vitales.



Formateurs:
supérieurs, préposés
à la sécurité.



Temps requis:
~ 10 min par règle.

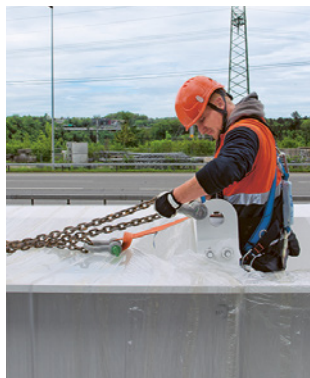


Lieu de formation:
sur le chantier.

Neuf règles vitales pour le montage de charpentes métalliques



Règle 1
Respecter le concept de montage et de sécurité.



Règle 2
Utiliser les points d'arrimage prévus.



Règle 3
Élinguer correctement les charges.



Règle 4
Sécuriser les zones de déchargement et de stockage.



Règle 5
Porter les équipements de protection individuelle (EPI).



Règle 6
Utiliser des équipements de travail appropriés.



Règle 7
Stabiliser les éléments de construction.



Règle 8
Installer des protections collectives.



Règle 9
Installer des accès et des postes de travail sûrs.

Pour rentrer
chez soi en
bonne santé.

Bases légales

Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA)

Art. 6, al. 1

«L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise, y compris ceux provenant d'une entreprise tierce, soient informés de manière suffisante et appropriée des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures de sécurité au travail. Cette information et cette instruction doivent être dispensées lors de l'entrée en service ainsi qu'à chaque modification importante des conditions de travail; elles doivent être répétées si nécessaire.»

Art. 6, al. 4

«L'information et l'instruction doivent se dérouler pendant les heures de travail et ne peuvent être mises à la charge des travailleurs.»

Art. 11, al. 1

«Le travailleur est tenu de suivre les directives de l'employeur en matière de sécurité au travail et d'observer les règles de sécurité généralement reconnues. Il doit en particulier utiliser les équipements de protection individuelle et s'abstenir de porter atteinte à l'efficacité des installations de protection.»

Art. 11, al. 2

«Lorsqu'un travailleur constate des défauts qui compromettent la sécurité au travail, il doit immédiatement les éliminer. S'il n'est pas en mesure de le faire ou s'il n'y est pas autorisé, il doit aviser l'employeur sans délai.»

Documentation

Dans la directive CFST 6508, le législateur exige une documentation de la formation accomplie par les collaborateurs. Consignez les formations dispensées en notant les principaux points sur les fiches «Attestation de formation» que vous trouverez en annexe ou dans les documents habituellement prévus à cet effet.

En tant qu'employeur, c'est vous qui êtes responsable de la sécurité au travail. Ce support pédagogique vous permettra de faire en sorte que l'ensemble de vos effectifs dispose des connaissances de base requises en la matière.

Fixer les bonnes priorités

Toutes les personnes qui travaillent dans ce domaine le savent par expérience: le montage de charpentes métalliques est un travail exigeant et dangereux. Il se produit régulièrement des accidents mortels à la suite de chutes de hauteur ou parce que la victime a été écrasée ou s'est fait coincer entre des éléments de construction.

En respectant et en imposant les neuf règles vitales préconisées, vous avez la possibilité d'empêcher des accidents et de préserver des vies.

La Suva a élaboré les «Neuf règles vitales pour le montage de charpentes métalliques» avec le concours de AM Suisse, du Centre suisse de la construction métallique (SZS) et du syndicat Unia. Cette démarche est à l'image du partenariat social pratiqué par la Suva.

Instruction des collaborateurs

Les supérieurs – chefs de projet ou de montage, chefs monteurs, chefs d'équipe, préposés à la sécurité – sont d'excellents ambassadeurs de la sécurité. Ils bénéficient de la crédibilité nécessaire pour expliquer les règles vitales en vigueur.

Ce support pédagogique vous permettra d'organiser une mini-instruction pour chaque règle vitale sur un lieu de travail correspondant au sujet abordé. Annoncez à l'avance le but et le programme des mini-instructions prévues. Adaptez le contenu de l'instruction aux activités de votre entreprise.

Commandez aussi un support pédagogique pour chaque équipe (www.suva.ch/88821.f) et un nombre suffisant de dépliants «Neuf règles vitales pour le montage de charpentes métalliques» à remettre aux collaborateurs de votre entreprise (www.suva.ch/84048.f).

Conseils pour la formation

Utilisation du support pédagogique

Fixez le délai à l'intérieur duquel vos subordonnés devront avoir bénéficié de la formation prévue au moyen du présent support pédagogique. Pensez également aux travailleurs temporaires et aux nouveaux collaborateurs.

Présentez une règle vitale à la fois, par exemple une règle par semaine.

Prévoyez env. 10 min par règle. Choisissez un endroit adapté aux besoins de l'instruction sur le chantier.

Préparation

Annoncez la formation à l'avance (thème, lieu, date, heure) et convoquez les collaborateurs suffisamment tôt, afin qu'ils puissent s'y préparer.

Taille idéale des groupes: 3 à 12 personnes.

Pour être bien préparé, vous devez être en mesure d'expliquer les règles et leur application en utilisant vos propres mots et un vocabulaire simple. Pensez également aux travailleurs de langue étrangère!

Commandez suffisamment tôt le nombre de dépliants nécessaires, afin de pouvoir en remettre un exemplaire à chaque collaborateur concerné («Neuf règles vitales pour le montage de charpentes métalliques», www.suva.84048.f).

Présentation des règles de sécurité

Choisissez une règle correspondant aux travaux en cours.

Chaque règle fait l'objet d'une fiche spéciale. Le recto peut s'utiliser comme affichette. Après l'instruction, nous vous conseillons de l'apposer par exemple sur un tableau d'affichage. Des informations destinées au formateur sont inscrites au verso.

Il est important de tenir compte des réserves, critiques ou questions émises par les personnes qui participent à la formation et de rechercher ensemble des solutions pratiques et adéquates.

Consignez les formations dispensées en notant les principaux points sur les fiches «Attestation de formation».

Conseils pour les supérieurs

Contrôle des règles en vigueur

En tant que supérieur, c'est vous qui donnez l'exemple. Respectez toujours les règles de sécurité! C'est le seul moyen d'être crédible.

Récompensez les comportements respectueux de la sécurité. Les compliments motivent et sont plus efficaces que les sanctions.

Corrigez systématiquement chaque comportement dangereux. Fixez également des thèmes prioritaires en contrôlant pendant une semaine, par exemple, le respect de la règle qui vient d'être présentée.

Documentez les contrôles en notant les principaux points sur les fiches «Attestation de formation».

Si vous constatez qu'une règle n'est pas respectée, cherchez à connaître les raisons.

- Engagez une discussion avec les collaborateurs concernés. Demandez-leur pourquoi ils ne respectent pas la règle de sécurité prescrite. Écoutez leurs arguments, répondez à leurs questions et clarifiez immédiatement les objections.
- En cas de besoin, n'hésitez pas à répéter l'instruction.
- Si vous n'obtenez pas de résultat, signalez les fauteurs, afin que leur supérieur applique la sanction prévue (avertissement oral, avertissement écrit, mutation et, dans les cas extrêmes, licenciement).

Informations complémentaires

- Formation et instruction en entreprise – Des outils indispensables pour la sécurité», www.suva.ch/66109.f
- Des règles pour davantage de sécurité. Élaboration et application des règles de sécurité et de comportement dans les P.M.E., www.suva.ch/66110.f
- Ils ne veulent pas, tout simplement! Vraiment? Conseils de motivation pour la sécurité au travail, www.suva.ch/66112.f
- Exemples d'accidents récents dans votre branche: www.suva.ch/exemples-accidents
- Infos utiles pour le domaine du montage: www.suva.ch/batiment

Règle 1

Nous respectons le concept de montage et de sécurité.



Vidéo
de la règle



suva

Règle 1

Nous respectons le concept de montage et de sécurité.

Travailleur: Je commence uniquement le travail après avoir discuté du concept de montage et de sécurité avec mon supérieur.

Supérieur: Je veille à ce que le concept de montage et de sécurité soit à disposition et j'en discute avec mes collaborateurs avant de débiter le travail. En cas de doute, j'en parle au responsable.

Méthode de formation

Les nouvelles techniques de montage permettent de réduire la durée de construction, mais augmentent la pression sur les délais et l'importance de la préparation du travail. Dans ce contexte, le respect du concept de montage et l'utilisation d'équipements appropriés jouent un rôle capital pour la sécurité.

Préparation du travail

Un plan de sécurité et de protection de la santé écrit doit être mis à disposition avant le début des travaux, afin de définir notamment les mesures de sécurité prévues pour chaque phase du concept de montage.

1. Plans d'exécution

Définir les moyens auxiliaires, raccords et points d'arrimage dans les plans de construction et de fabrication.

2. Prémontages

Prévoir des prémontages en usine ou sur le chantier, afin de garantir une exécution rapide et sûre.

3. Équipements de travail

Sélectionner les équipements de travail en fonction de l'ouvrage prévu et les mettre à disposition à temps.

Les principaux équipements de travail sont les suivants:

- engins et accessoires de levage
- plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP)
- échafaudages et garde-corps périphériques
- filets de sécurité

4. Phases de travail

- Définir le processus de transport selon la planification des travaux.
- Garantir la stabilité des éléments de construction lors du stockage et du montage. → Règles 4 et 7.
- S'assurer que toutes les zones à risque de chute sont sécurisées au moyen d'une protection collective.

Situation sur le chantier en cours

- Les facteurs externes ont-ils été correctement pris en compte (conduites de service, météo, etc.)?
- Tous les collaborateurs (y c. entreprises temporaires et sous-traitants) ont-ils reçu une instruction sur la marche à suivre? Connaissent-ils les mesures de sécurité et les phases de travail prévues?

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les consignes du concept de montage sont respectées.
- Les lacunes sont immédiatement éliminées ou annoncées au supérieur.

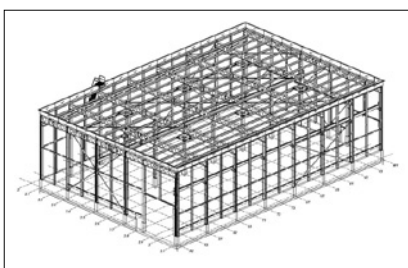
Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Responsable

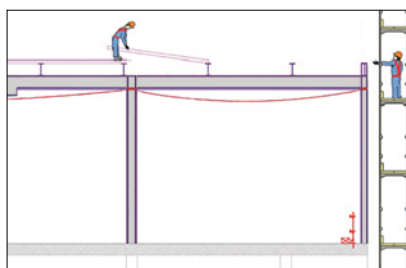
Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute ou de difficulté.

Informations complémentaires

Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), www.suva.ch/1796.f



1 Préparer le travail au moyen de plans de montage détaillés.



2 Présenter les procédures critiques au besoin avec des moyens simples.



3 Discuter des phases de travail prévues avec l'équipe.

Règle 2

Nous utilisons les points d'arrimage pour élinguer et monter correctement les éléments.



Vidéo
de la règle



Règle 2

Nous utilisons les points d'arrimage pour élinguer et monter correctement les éléments.

Travailleur: Je sais exactement où se trouvent les points d'arrimage. En cas de doute, je m'adresse à mon supérieur.

Supérieur: J'interviens en phase de conception, afin que les éléments soient pourvus de points d'arrimage appropriés.

Méthode de formation

Il faut garantir que les charges pourront être transportées, soulevées et déposées en toute sécurité dès la phase de conception et de fabrication. Le système d'élingage utilisé doit être adapté à l'élément à déplacer. Un exemple: pour soulever horizontalement des éléments de construction asymétriques, il faut utiliser des élingues réglables ou/et les points d'arrimage définis durant la phase de conception.

Dimensionnement et construction

- En présence d'éléments de construction asymétriques, le centre de gravité est-il pris en compte?
- Les forces exercées au niveau de l'angle de suspension du point d'arrimage sont-elles prises en compte?
- Un engin de levage suffisamment stable (grue) avec une hauteur de crochet suffisante est-il à disposition pour le montage? Crochet trop bas = angle de suspension élevé = forces accrues!
- Les points d'arrimage sont-ils adaptés au système d'élingage prévu (diamètre adapté aux dimensions de la manille ou du crochet, etc.)?
- Lorsqu'un élément de construction présente plus de deux points d'arrimage, veille-t-on à répartir correctement le poids de la charge sur le système d'élingage (pas de brin mou, etc.)?

Élingues

Le système d'élingage est-il adapté à l'élément et aux forces exercées au niveau de l'angle de suspension?

Outils

Quels outils peuvent être utilisés pour réduire le risque (p. ex. palonnier)?

Situation sur le chantier en cours

- Comment peut-on déplacer des éléments difficilement élingables? → Outils et dispositifs spéciaux.
- Les personnes chargées de l'élingage ont-elles été formées et instruites à l'élingage des charges?

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Utiliser des points d'arrimage appropriés.
- Employer des élingues appropriées.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute ou de difficulté.

Informations complémentaires

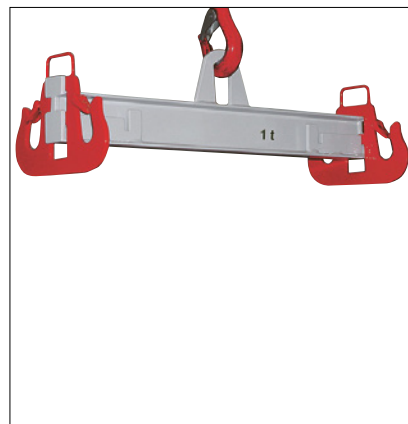
Élingage des charges, www.suva.ch/88801.f



1 Mettre en œuvre les points d'ancrage aux endroits définis au préalable.



2 Élinguer correctement les charges asymétriques.



3 Utiliser des palonniers en fonction de la situation.

Règle 3

Nous élinguons correctement les charges.



Vidéo
de la règle



Règle 3

Nous élinguons correctement les charges.

Travailleur: Je n'élingue pas de charge si je n'ai pas reçu de formation ni d'instruction à cet effet.

Supérieur: Je confie l'élingage des charges aux collaborateurs formés et instruits à cet effet. Je mets à disposition des élingues contrôlées et pourvues du marquage correspondant.

Méthode de formation

Il faut garantir que les charges pourront être transportées, soulevées et déposées en toute sécurité dès la phase de conception et de fabrication. Le système d'élingage utilisé doit être adapté à l'élément à déplacer. Un exemple: pour soulever horizontalement des éléments de construction asymétriques, il faut utiliser des élingues réglables ou/et les points d'arrimage définis durant la phase de conception.

Élingues

- Les élingues requises sont-elles disponibles en nombre suffisant (palonniers, chaînes, câbles, sangles, cordes, etc.)?
- Les élingues sont-elles sûres, en parfait état et dûment contrôlées?
- La capacité de charge des élingues est-elle connue?
- Des cordes de guidage sont-elles disponibles et peuvent-elles être fixées à un endroit approprié?

Élinguer les charges

- Le poids des éléments est-il connu?
- Le centre de gravité et les points d'arrimage des éléments asymétriques sont-ils définis?
- L'emplacement et la limite de charge nominale des points d'arrimage sont-ils connus?
- Les personnes chargées de l'élingage ont-elles une formation, sont-elles instruites et maîtrisent-elles les signes de la main pour communiquer avec le grutier?

Processus de levage

- La communication entre le grutier et l'élingueur est-elle garantie (dans l'idéal: contact visuel et contact radio)?
- La zone de giration de la grue est-elle dépourvue d'obstacles (définir les zones de travail)?

Détacher les charges

La communication avec le grutier est-elle garantie également sur le lieu de montage?

Situation sur le chantier en cours

- Les outils ou les équipements spéciaux pour déplacer les éléments difficiles à élinguer sont-ils disponibles?
- Les collaborateurs ont-ils reçu une formation et une instruction à l'élingage des charges?

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

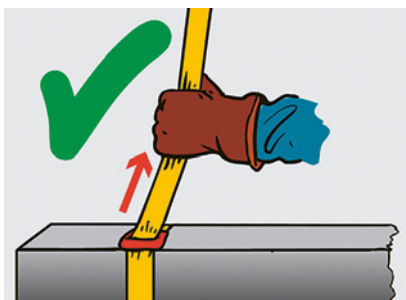
- Les charges sont élinguées et détachées par des collaborateurs formés à cet effet.
- Les grues sont conduites par des collaborateurs disposant du permis nécessaire à cet effet.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute ou de difficulté.

Informations complémentaires

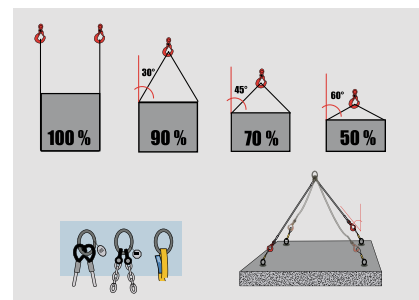
Élingage des charges, www.suva.ch/88801.f



1 Pas de place pour l'improvisation: apprendre à élinguer correctement, quelle que soit la situation.



2 Grutiers, élingueurs et monteurs sont une équipe de professionnels.



3 Utiliser des élingues dotées d'une capacité de charge suffisante.

Attestation de formation

Règle 3: Nous élinguons correctement les charges.

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règle 4

Nous sécurisons les zones de déchargement et de stockage.



Vidéo
de la règle



Règle 4

Nous sécurisons les zones de déchargement et stockage.

Travailleur: Lors du déchargement et du stockage, je prends les mesures nécessaires pour éviter tout risque de coincement ou de chute.

Supérieur: Je prépare les aires de stockage en veillant à ce que les surfaces soient résistantes. Je prends toutes les dispositions nécessaires pour sécuriser les éléments.

Méthode de formation

Les travailleurs sont fréquemment victimes d'écrasements et de coincements dus à des éléments qui glissent ou se renversent au cours des opérations de déchargement, de stockage, de levage ou de montage. Les charges doivent être stockées de manière à pouvoir être élinguées en toute sécurité.

Livraison et accès en camion

- Planifier la livraison des éléments en coordination avec le chantier.
- Séparer les voies de circulation pour les personnes et les machines ou les véhicules au moyen de barrières.
- Utiliser des équipements de travail adaptés.

Aire de déchargement

- Définir le lieu de stationnement du camion avec la direction des travaux.
- Convenir des plages horaires fixes pour les livraisons.
- Éviter la zone dangereuse lors des manœuvres du camion (risque de se faire coincer ou écraser).

Accrocher la charge sur le camion

- Prendre des mesures de protection contre les chutes à partir d'une hauteur de chute de 2 m.
- Les longues élingues qui restent sur l'élément après le chargement en usine sont source d'acrobaties inutiles et dangereuses sur le chantier.

Aire de stockage

- Vérifier si le sol est suffisamment résistant.

- Préparer une aire de stockage plane. → Réduire au minimum le risque de renversement des éléments de construction.
- Protéger les éléments de construction contre tout risque de renversement ou de glissement (vent, heurts, etc.).
- Adapter la hauteur de stockage aux éléments de construction et en fonction de la situation.

Situation sur le chantier en cours

- Le poids et les dimensions des différents éléments de construction sont-ils connus?
- Le matériel nécessaire est-il disponible pour sécuriser les éléments sur l'aire de stockage?
- L'aire de stockage et la voie d'accès sont-elles sûres?

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Le concept de transport et de stockage est connu.
- Les éléments de construction sont protégés contre tout risque de renversement.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute ou de difficulté.

Informations complémentaires

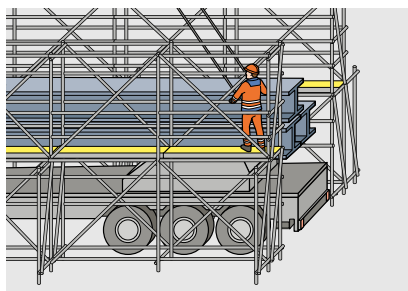
Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst),

www.suva.ch/1796.f

Élingage des charges, www.suva.ch/88801.f



1 Séparer les voies de circulation des personnes de celles des véhicules.



2 Prendre les mesures nécessaires en cas d'accrochage et de décrochage à partir d'une hauteur de chute de 2 m (échafaudages, longues élingues, EPI antichute).



3 Protéger les éléments de construction contre tout risque de renversement.

Attestation de formation

Règle 4: Nous sécurisons les zones de déchargement et de stockage.

Formation

Nom du formateur:

Collaborateurs formés

Date	Nom, prénom	Signature

Contrôle

Date	Responsable	Observations, mesures

Règle 5

Nous portons les équipements de protection individuelle.



Vidéo
de la règle



suva

Règle 5

Nous portons les équipements de protection individuelle.

Travailleur: Je porte toujours les équipements de protection individuelle requis.

Supérieur: Je veille à ce que tous les collaborateurs reçoivent et portent les équipements de protection individuelle requis. Je les porte aussi.

Méthode de formation

Les équipements de protection individuelle (EPI) qu'il faut porter dépendent du poste de travail (bâtiment, génie civil et travaux publics), des équipements de travail (meule à tronçonner, poste de soudage, engin de levage, etc.) et des substances utilisées (matériaux de construction, produits chimiques ou toxiques, etc.). Pour une protection efficace, il faut souvent porter plusieurs EPI. Tous les travailleurs ont droit à des EPI et à une instruction concernant leur utilisation. Les EPI défectueux ou inutilisables doivent être remplacés.

Principaux EPI pour le montage

Vêtements de travail adaptés aux conditions météorologiques, casques de protection, chaussures de sécurité, gants de protection, lunettes de protection, protecteurs d'ouïe, EPI antichute (voir également le support pédagogique «Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement», www.suva.ch/88816.f).

Rôle du supérieur

Donnez l'exemple: portez systématiquement le casque de protection et les EPI requis en fonction des situations!

Pourquoi porter des EPI?

De nombreux accidents pourraient être évités en portant des EPI. Définissez par écrit les EPI requis pour chaque activité.

Remise et utilisation des EPI requis

- Les EPI doivent être mis à disposition par l'employeur.
- Les travailleurs ont l'obligation de porter les EPI requis.

État des EPI

Les EPI doivent être contrôlés conformément aux indications du fabricant et remplacés si nécessaire (EPI endommagés ou défectueux, etc.).

Situation sur le chantier en cours

- Tous les travailleurs ont-ils les EPI requis sur place?
- Les EPI requis sont-ils en bon état?
- Les EPI requis sont-ils systématiquement portés?

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les EPI requis sont systématiquement portés.
- Les EPI requis sont en parfait état.

Responsable

Les EPI défectueux, usés ou sales doivent être remplacés immédiatement. Indiquez le responsable à qui s'adresser en cas de questions.

Informations complémentaires

Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), www.suva.ch/1796.f
La sécurité en s'encordant, www.suva.ch/44002.f



1 Casque avec jugulaire et vêtement haute visibilité



2 Chaussures de sécurité avec calotte d'acier



3 Lunettes de protection et protecteurs d'ouïe

Attestation de formation

Règle 5: Nous portons les équipements de protection individuelle.

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règle 6

Nous employons des équipements de travail appropriés et nous les utilisons correctement.



Vidéo
de la règle



suva

Règle 6

Nous employons des équipements de travail appropriés et nous les utilisons correctement.

Travailleur: J'utilise correctement les machines et les équipements de travail et je connais les consignes de sécurité.

Supérieur: Je fournis des machines et des équipements de travail appropriés et je contrôle si les travailleurs les utilisent correctement.

Méthode de formation

Les équipements de travail sont des outils nécessaires à l'exécution des travaux. Ils regroupent les machines, outils et engins (p. ex. grues, PEMP), les véhicules, les installations (échafaudages, filets de sécurité, obturations, garde-corps périphériques, etc.) et les équipements de protection individuelle (EPI).

Pas de place pour l'improvisation

Afin d'écartier tout risque d'improvisation, les équipements de travail adaptés et nécessaires pour une activité doivent être mis à disposition à temps.

Utilisation

Les travailleurs doivent recevoir l'instruction ou suivre la formation requises concernant l'utilisation et le contrôle visuel des équipements de travail.

- | | |
|------------------------------|--------------------|
| • Grues et engins de levage: | formation → permis |
| • PEMP: | formation |
| • Échafaudages roulants: | instruction |
| • Échafaudages de façade: | instruction |
| • EPI: | formation |
| • Élingage des charges: | formation |

Entretien

Les équipements de travail défectueux ne doivent plus être utilisés.

Situation sur le chantier en cours

- Quels équipements de travail utilise-t-on dans quelles situations?
- Sont-ils mis à disposition à temps?

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Choix des équipements de travail appropriés
- État des équipements de travail
- Utilisation des équipements de travail

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de difficulté concernant les équipements de travail.

Informations complémentaires

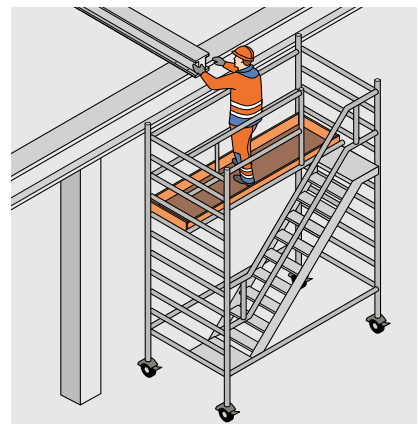
Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), www.suva.ch/1796.f



1 Mettre à disposition des équipements de travail sûrs et adaptés pour chaque type de travail.



2 Montage à l'aide d'une PEMP



3 Échafaudages roulants: se baser sur l'état de la technique et utiliser des produits modernes et sûrs.

Attestation de formation

Règle 6: Nous employons des équipements de travail appropriés et nous les utilisons correctement.

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règle 7

Lors du montage, nous stabilisons les éléments de construction.



Vidéo
de la règle



Règle 7

Lors du montage, nous stabilisons les éléments de construction.

Travailleur: Je ne détache jamais un élément de construction de la grue avant qu'il ne soit stabilisé et solidement fixé.

Supérieur: J'instruis les travailleurs. Je veille à ce que le concept de montage soit mis en œuvre en toute sécurité.

Méthode de formation

Lors du montage des éléments de construction, les cadences de travail sont élevées. La planification du montage et la sécurisation de chaque élément de construction sont donc très importantes. Avant de décrocher les élingues, les éléments de construction doivent être protégés contre tout risque de renversement ou de glissement au moyen d'étais de réglage, de platines de base ou de liaisons avec des éléments de construction déjà sécurisés, etc. L'entreprise chargée des travaux doit évaluer la sécurité du montage en continu et en collaboration avec les ingénieurs de projets, afin de définir des consignes claires.

Communication

La communication entre le grutier et le personnel chargé du montage doit être garantie. Il faut pouvoir comprendre et se faire comprendre (par la parole et/ou par gestes)!

Respecter les consignes malgré la cadence

- Respecter le plan de montage planifié et poser des questions en cas de doutes ou de problèmes.
- Chaque élément de construction doit être monté depuis un support stable. → Fixer solidement le nouvel élément aux autres éléments déjà montés et sécurisés.
- Monter et fixer les étais de réglage selon le plan de montage.
- Appuis: calage provisoire des éléments selon le plan de montage. Ne pas improviser!

Vent et conditions météorologiques

- En cas de stabilisations temporaires (étais de réglage, tire-forts, etc.), il faut toujours tenir compte de la force de choc (p. ex. un élément de construction suspendu au crochet de la grue heurte un étau déjà monté).

Situation sur le chantier en cours

La situation ou les opérations de montage comportent-ils des risques d'instabilité ou de renversement des éléments de construction? Interrogez les collaborateurs et recherchez ensemble les solutions envisageables.

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Le déroulement du montage a été discuté et il est respecté.
- La communication entre le grutier et le personnel chargé du montage est garantie.
- Les éléments de construction sont sécurisés avant d'être détachés de la grue ou de l'engin de levage.
- Les forces du vent et de choc sont prises en compte. Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute ou de difficulté.

Informations complémentaires

Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), www.suva.ch/1796.f



1 Platine de base correctement sécurisée avec quatre ancrages



2 Montage des étais de réglage



3 Prudence lors de l'utilisation d'appuis temporaires: prévenir tout risque de renversement des éléments!

Attestation de formation

Règle 7: Lors du montage, nous stabilisons les éléments de construction.

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règle 8

Nous installons des protections collectives.



Vidéo
de la règle



suva

Règle 8

Nous installons des protections collectives.

Travailleur: Je débute le travail uniquement après le montage des protections contre les chutes prescrites (échafaudages, filets, garde-corps périphériques).

Supérieur: Avant de débiter le travail, je vérifie que les protections collectives sont adaptées à l'étape d'avancement du chantier.

Méthode de formation

Contrairement aux mesures individuelles, les mesures de protection collective (filets de sécurité ou échafaudages de retenue) servent à plusieurs personnes et permettent de travailler efficacement en toute sécurité. Travailler avec une protection par encordement (EPI antichute) est autorisé uniquement s'il est impossible de mettre en œuvre des mesures de protection collective contre les chutes, sous la validation d'un spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) et avec la formation préalable requise.

Préparation du travail

- A-t-on pris toutes les mesures de protection collective possibles?
 - Échafaudages
 - Filets de sécurité
 - Garde-corps périphériques
 - Échafaudages de retenue
- Les travailleurs ont-ils tous été suffisamment instruits au contrôle visuel des mesures de protection collective?

Équipements de travail alternatifs

- Peut-on utiliser des équipements techniques tels que des plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP)? Travailler avec une protection par encordement est autorisé uniquement s'il est impossible d'utiliser ce type d'équipements techniques et sous validation d'un STPS.
- Y a-t-il suffisamment de personnes formées aux travaux réalisés avec une protection par encordement?
- Est-il permis de travailler avec une protection par encordement dans la présente situation?

Recours à des spécialistes

- Faire appel à des entreprises spécialisées pour monter les échafaudages et les filets de sécurité.

Situation sur le chantier en cours

Existe-t-il des postes de travail où l'on n'utilise pas encore à une protection collective? Interrogez les collaborateurs et recherchez ensemble les solutions envisageables.

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les zones à risque de chute sont munies de garde-corps périphériques à partir d'une hauteur de chute de 2 m.
- Pour le montage des éléments de toit et de plafond, des mesures de protection collective sont mises en place à partir d'une hauteur de chute de 2 m.
- Un échafaudage de façade est monté à partir d'une hauteur de chute de 3 m lors des travaux en façade. Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute ou de difficulté.

Informations complémentaires

Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), www.suva.ch/1796.f

Filets de sécurité, www.suva.ch/33001.f



1 Toujours donner la priorité aux mesures de protection collective (p.ex. monter des filets de sécurité).



2 Prémontez le garde-corps en usine ou sur le chantier.



3 Au lieu d'une protection par encordement, utiliser si possible une PEMP.

Attestation de formation

Règle 8: Nous installons des protections collectives.

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règle 9

Nous utilisons des accès et des postes de travail sûrs.



Vidéo
de la règle



Règle 9

Nous utilisons des accès et des postes de travail sûrs.

Travailleur: J'utilise des accès et des postes de travail sûrs. Chaque fois que possible, j'évite de travailler sur des échelles portables.

Supérieur: Je veille à ce que les accès et les postes de travail soient planifiés dans le concept de montage. J'effectue régulièrement des contrôles, afin de vérifier leur sûreté.

Méthode de formation

Tous les postes de travail doivent être équipés d'accès sûrs. Afin d'éviter des chutes de plain-pied, les accès doivent être dépourvus d'obstacles. Interdiction d'escalader l'échafaudage ou la structure porteuse!

Accès aux postes de travail

- Installer des accès adaptés aux conditions météo.
- Installer des tours d'escaliers réglementaires et les sécuriser.
- Préférer les tours d'escaliers et les échelles avec plateforme individuelle aux échelles portables. Au-dessus de 2m de hauteur de chute, ne pas travailler sur des échelles.

Plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP)

- Privilégier le montage avec des PEMP. Toujours préférer ces équipements aux échafaudages roulants!
- Ne jamais utiliser un engin de levage comme ascenseur. → Ne pas quitter une PEMP lorsqu'elle est en hauteur.
- Veiller à ce que les PEMP soient utilisées uniquement par des personnes instruites, formées à cet effet et conformément aux indications du fabricant.
- Vérifier l'absence d'obstacle sur la voie de circulation et sécuriser les zones à risque de chute (protection anti-franchissement = min. 1/3 du diamètre de la roue).

Postes de travail

- Planifier la protection collective pour le travail en hauteur (faux plafonds, toits, etc.): filets de sécurité, échafaudages de façade, garde-corps périphériques, obturations des ouvertures dans les sols).

- Prévoir l'utilisation de PEMP chaque fois que possible.
- Si l'utilisation d'une protection collective est impossible, travailler avec une protection par encordement et sous validation d'un STPS.
- Assurer une aération suffisante des postes de soudure confinés (p. ex. aspiration à la source, etc.).

Situation sur le chantier en cours

Tous les postes de travail sont-ils accessibles en sécurité? Existe-t-il actuellement ou lors des prochaines étapes de montage des accès et des postes de travail inadaptés ou qui sont non conformes aux prescriptions? Interrogez vos collaborateurs et recherchez ensemble les solutions envisageables.

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Matériel d'accès en hauteur (tours d'escaliers, PEMP, échelles, échafaudages, etc.).
- Maintenance des équipements de protection collective. Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute ou de difficulté.

Informations complémentaires

Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst),

www.suva.ch/1796.f

Accès aux échafaudages à l'aide d'escaliers,

www.suva.ch/33025.f



1 Tour d'escaliers



2 Enceinte confinée de soudage: accès et postes de travail sûrs



3 Échelle avec plateforme individuelle

Attestation de formation

Règle 9: Nous utilisons des accès et des postes de travail sûrs.

Formation

Nom du formateur:

.....

Collaborateurs formés

Date	Nom, prénom	Signature
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contrôle

Date	Responsable	Observations, mesures
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Suva

Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Secteur bâtiment et génie civil

Case postale, 1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40

service.clientele@suva.ch

Téléchargement

www.suva.ch/88821.f

Titre

Neuf règles vitales pour le montage
de charpentes métalliques

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins
commerciales, avec mention de la source.

1^{re} édition: mars 2014

Édition revue et corrigée: mars 2024

Référence

88821.f



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch

Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.